

## **ÉCOLE DU PLATEAU**

145, rue de l'Atmosphère Gatineau (Québec) J9A 3G3 Téléphone : (819) 772-2694

Télécopieur : (819) 772-8056

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École du Plateau – 008

#### PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du mardi 7 février 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 7 février 2017 du Conseil d'établissement de l'école du Plateau au 145, rue de l'Atmosphère, Gatineau (Québec), à 18 h 30.

#### Présents:

M. Sylvain Audet Parent-membre, vice-président

M. Jean-Yann Bouteiller Représentant du service de garde-membre

M. David Cormier Parent-membre, secrétaire

M<sup>me</sup> Isabelle Gagnon Enseignante-membre

M<sup>me</sup> Luce Gaudet Enseignante-membre

M. Antoine Gomis Parent-membre – Repr. au comité de parents

M. Serge Guitard Directeur, non-membre

M. Dominique Kenney Représentant de la communauté, non-membre

Mme Marie-Pierre LégerEnseignante-membreMme Annie LessardParent-membreMme Louise MarchandEnseignante-membreMme Josie-Anne PilonEnseignante-membre

M. Marc-André Rouleau Parent-membre

M<sup>me</sup> Caroline Petit-Turcotte Parent-membre, présidente

M<sup>me</sup> Nathalie Villeneuve Invitée, commissaire

#### Absents:

M<sup>me</sup> Jacinthe Gauthier Invitée, représentante de l'OPP M. Adrian Walraven Représentant EHDAA, non membre

## Mot des invités

- Mot de la représentante de l'OPP

M<sup>me</sup> Gauthier est absente.

#### - Mot de la commissaire

À l'occasion de la Semaine des enseignants, M<sup>me</sup> Villeneuve remercie les enseignants et les encourage à continuer leur bon travail.

M<sup>me</sup> Villeneuve effectue un retour sur la question de la ponction effectuée par la CSPO dans le budget du service de garde. Elle explique que ces fonds couvrent divers services (dotation, chauffage, électricité, etc.) et qu'ils sont payés par tous les services de garde en lien avec la superficie des locaux utilisés. Elle ajoute qu'en tant que commissaire, elle n'a pas le droit de s'ingérer dans le budget. Elle invite les membres à s'adresser à la direction de l'école.

- M. Guitard répond que les frais de 7 % sont déjà prévus dans les documents qu'il reçoit au moment d'effectuer le budget de l'école et qu'il n'y a pas de lien avec la ventilation du budget qui doit être faite par la direction de l'école. Les membres du Conseil rappellent à M<sup>me</sup> Villeneuve que les frais ont augmenté au fil des ans pour passer de 4 ou 5 % à 7 % et qu'ils voulaient connaître la raison de cette hausse et l'utilisation exacte qui est faite de ces fonds. De plus, M. Bouteiller se demande pourquoi le service de garde est le seul service qui est ponctionné pour payer des frais pour l'utilisation des locaux.
- M. Rouleau propose ce qui suit : 1) M. Guitard fera un suivi auprès de la direction générale de la CSPO pour chercher à connaître la raison de la hausse au fil des ans et l'utilisation qui est faite des fonds et 2) M. Gomis amènera la question au Comité de parents. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.
- Mot du représentant EHDAA
- M. Walraven est absent.

## 1. Introduction

## 1.1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

M<sup>me</sup> Petit-Turcotte constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

## 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour (n° 13-16-17)

M<sup>me</sup> Petit-Turcotte passe en revue les points à l'ordre du jour. M<sup>me</sup> Lessard propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

# 1.3 Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 (n° 14-16-17)

M. Guitard revient sur le point 4.3 du procès-verbal de la dernière réunion, soit l'ajout d'un brigadier adulte à la traversée du chemin Pink. Il explique qu'il a effectué les vérifications auprès du directeur adjoint de l'organisation scolaire. Ce dernier a indiqué que comme il n'y a qu'un seul trottoir où les enfants traversent, il n'y a pas lieu d'ajouter un brigadier pour l'instant, mais que l'ajout d'un brigadier serait à revoir une fois que l'élargissement du chemin Pink aura été réalisé. M. Guitard ajoute qu'il a discuté de la question avec le policier éducateur, qui effectuera un suivi. Ce dernier conseille de téléphoner au 311 lorsque des problèmes à la traversée du chemin Pink sont constatés.

M<sup>me</sup> Léger propose l'approbation du procès-verbal, qui est approuvé à l'unanimité.

## 2. Période d'intervention du public

Aucune demande d'intervention

#### 3. Mot de la direction

#### - Photos scolaires 2016-2017 et 2017-2018

M. Guitard explique que l'école a été approchée par une entreprise du quartier, Studio Bulle, qui s'est proposée pour offrir les services de photos des élèves de l'école. L'école fait affaire avec Photo Mania, une entreprise de Gatineau, depuis plusieurs années. Cet automne, la séance de photos s'est bien déroulée, mais le produit n'a pas été jugé satisfaisant par certaines personnes. Studio Bulle offre déjà ses services à l'École du Lac-des-Fées. Selon les commentaires recueillis dans cette école, les photos ont été très belles cette année, mais il y a eu des ratés dans le déroulement de la séance. M. Audet propose d'inviter les deux entreprises à venir présenter leurs services, les coûts, etc. au Conseil d'établissement lors d'une réunion ultérieure. Sa proposition est approuvée à l'unanimité.

M. Guitard rapporte que Studio Bulle a également proposé de faire gratuitement les photos de l'album de finissants de l'école. Ces photos ont été prises par le passé par des membres du personnel. L'entreprise proposerait toutefois aux parents d'en acheter des copies s'ils le souhaitent. M. Kenney propose d'inviter Studio Bulle à prendre gratuitement les photos pour l'album des finissants et de lui permettre d'offrir aux parents d'en acheter s'ils le souhaitent. Sa proposition est approuvée à l'unanimité.

## - Inscriptions au préscolaire 2017-2018

M. Guitard indique que l'école a reçu plus de 75 inscriptions au préscolaire et 5 demandes de dérogation. Il explique qu'il s'attend encore à ce que les inscriptions au préscolaire dépassent la capacité de l'école pour 2017-2018, car l'école comptait par le passé autour de 50 inscriptions à la même date de l'année.

## - Inscriptions au primaire 2017-2018 - Projet pilote

M. Guitard explique que les inscriptions auront lieu le 14 février. Cette année, il y aura un projet pilote d'inscriptions en ligne. Les parents ont reçu l'information par courriel.

## 4. Message de la présidente

## 4.1 Mot de la présidente

À l'occasion de la Semaine des enseignants, M<sup>me</sup> Petit-Turcotte souligne en son nom et au nom des parents le travail des enseignants et les remercie pour leur bon travail.

## 4.2 Budget fonctionnement C.É. 2016-2017 (info)

M<sup>me</sup> Petit-Turcotte explique que la seule dépense qui a été effectuée jusqu'à maintenant est une dépense de 100 \$ qui était prévue au titre de l'activité sociale de décembre dernier. Le solde est donc de 400 \$.

## 4.3 Suivi budget des priorités 2016-2017 (info)

M. Guitard rapporte qu'environ 50 % des dépenses prévues au budget pour l'année ont été effectuées, soit 8 229 \$ sur un total de 16 550 \$. Il rappelle qu'aucune somme prévue au chapitre des besoins particuliers EHDAA n'a encore été dépensée, car l'école utilise le budget de fonctionnement en priorité avant de puiser dans ces sommes. Les revenus réels pour 2016-2017 se chiffrent à 14 293,94 \$, soit un solde de 5 121,91 \$ reporté de 2015-2016 et des revenus de 9 172,03 \$ amassés lors de la dernière campagne de vente d'agrumes. D'autres sommes restent à aller chercher dans le cadre du Marchethon 2016-2017. Le solde actuel s'élève donc à 6 064,94 \$.

## 5. <u>Dossier</u>s

## 5.1 Grille-matières 2017-2018 (approbation) (n° 15-16-17)

M. Guitard présente aux membres la grille-matières, qui indique le temps qui est alloué à chaque matière. Il explique que les enseignants ont recommandé de conserver la grille-matières telle quelle pour l'année prochaine. M. Audet propose l'approbation de la grille-matières et elle est approuvée à l'unanimité.

## 5.2 Règles de vie 2017-2018 (approbation) (n° 16-16-17)

- M. Guitard présente le Code de vie de l'École du Plateau. Une modification a été apportée depuis la version précédente du Code, soit l'ajout de « Avant 8 h 25... » à la règle 8 sur les heures où les élèvent doivent rester calmes dans les corridors et les salles de toilettes. La règle 9 (« Je m'engage à ne pas flâner dans les corridors et dans les salles de toilettes. ») a également été ajoutée.
- M. Guitard explique ensuite le fonctionnement des billets d'information au titulaire et des manquements majeurs. Les billets d'information au titulaire servent dans le cas de manquements mineurs de la part d'un élève. Selon, le jugement, le titulaire peut communiquer à la maison pour signaler le manquement mineur, mais il n'est pas tenu de le faire. En ce qui concerne les manquements majeurs, les parents sont informés et le billet qui est rédigé dans de tels cas doit être signé par eux et ramené à l'école par l'élève. Le Code est inclus dans l'agenda des élèves. À une question de M. Gomis sur les procédures en cas d'intimidation, M. Guitard répond que l'élève qui en est victime doit d'abord en parler avec le titulaire et que le problème se règle à cette étape la plupart du temps. Si le problème persiste, le titulaire communique avec la TES, puis avec les parents.
- M. Rouleau propose l'approbation des changements apportés au Code et ils sont approuvés à l'unanimité.

## 5.3 Mesure 30170 du ministère (approbation) (n° 17-16-17)

M. Guitard explique que le ministère de l'Éducation a alloué un budget à la CSPO concernant le service direct à l'élève et de ce dernier, une somme de 12 556 \$ est transférée à l'école du Plateau. Cette somme servira à payer, en partie, le salaire de la deuxième orthopédagogue de l'école. M. Gomis propose l'approbation de l'allocation de cette somme et elle est approuvée à l'unanimité.

## 5.4 Règles de fonctionnement du SDG 2017-2018 (n° 18-16-17)

M. Bouteiller indique que le seul changement qui a été apporté aux règles est l'ajout de la règle 7.4 qui stipule que l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale est nécessaire pour qu'un membre du personnel scolaire puisse administrer un médicament à l'élève. Cette règle est conforme à la politique de la CSPO relative aux médicaments. M. Audet propose l'approbation de ce changement et il est approuvé à l'unanimité.

## 6. Messages des représentantes/représentants

## 6.1 Mot du personnel enseignant

M<sup>me</sup> Léger remercie tout le monde pour les bons mots adressés au personnel enseignant et souhaite un bon anniversaire à M<sup>me</sup> Gagnon.

## 6.2 Mot du représentant du service de garde (M. Bouteiller)

M. Bouteiller n'a rien à signaler.

## 6.3 Mot du représentant au comité de parents (M. Gomis)

- M. Gomis explique que dans le calendrier 2017-2018, la semaine de relâche sera déplacée de la dernière semaine de février à la première semaine de mars (la semaine de relâche aura lieu du 5 au 9 mars 2018).
- M. Gomis met de nouveau de l'avant l'idée de partager un seul service de garde avec une autre école lors de la semaine de relâche lorsque le nombre d'élèves est insuffisant pour garder le service ouvert. Il dit que d'autres écoles procèdent de cette façon et qu'il pourrait être possible d'en discuter avec l'École des Deux-Ruisseaux. M. Guitard répond que pour la sécurité des enfants et pour répondre à leurs besoins particuliers, il est préférable que les éducateurs travaillent toujours avec les mêmes enfants et que l'école ne dispose pas des ressources supplémentaires nécessaires pour procéder de la sorte. Par ailleurs, les éducateurs ont aussi besoin de vacances et la Ville de Gatineau offre un camp pour 100 \$ durant la semaine de relâche. M. Bouteiller ajoute que le sondage qui est effectué auprès des parents montre que les besoins ne sont pas là, ce pour quoi le service est habituellement fermé durant la semaine de relâche.

Enfin, M. Gomis annonce que  $M^{me}$  Caroline Sauvé a été nommée secrétaire générale à la CSPO et qu'une élection aura donc lieu à Aylmer.

## 6.4 Mot du représentant de la communauté (M. Kenney)

M. Kenney remercie à son tour le personnel enseignant pour leur bon travail.

## 7. Correspondance

Aucun point

## 8. Levée de la séance

M. Bouteiller propose la levée de la séance à 19 h 55. La prochaine réunion aura lieu au même endroit, le mardi 4 avril 2017 à 18h30.

Caroline Petit-Turcotte, présidente

David Cormier, secrétaire

Serge Guitard, directeur